

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

ALCATEL

Société anonyme au capital de 2 857 083 280 €.

Siège social 54 rue la Boétie, 75 008 Paris.

542 019 096 R.C.S.

Comptes consolidés premier semestre 2006.

I. — Comptes de résultats consolidés.

(En millions d'euros.)

	Note	Q2 2006	Q2 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005	2005
Revenus	4	3 384	3 145	6 451	5 752	13 135
Coût des ventes		-2 247	-2 026	-4 244	-3 684	-8 503
Marge brute		1 137	1 119	2 207	2 068	4 632
Charges administratives et commerciales		-512	-515	-1 017	-1 013	-2 000
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement		-392	-385	-791	-751	-1 544
Impact de la capitalisation des frais de développement		30	44	62	66	101
Frais de R&D	5	-362	-341	-729	-685	-1 443
Marge d'exploitation	4	263	263	461	370	1 189
Rémunérations payées en actions (plans de souscriptions ou d'achat d'actions)	6	-14	-20	-30	-38	-69
Coûts de restructuration	15	-2	-34	-27	-49	-110
Perte de valeur sur goodwill		-4		-4		
Résultat de cession de sociétés consolidées						129
Résultat de l'activité opérationnelle		243	209	400	283	1 139
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute		-52	-55	-107	-110	-218
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie		27	36	60	60	122
Coût de financement	7	-25	-19	-47	-50	-96
Autres produits et charges financiers	7	4	31	-19	73	46
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		16	-22	21	-23	-14
Résultat net avant impôt des activités poursuivies		238	199	355	283	1 075
Impôt	9	-42	27	-56	76	-91
Résultat net des activités poursuivies		196	226	299	359	984
Résultat net des activités abandonnées	8	4	-18	14	-15	-13
Résultat net		200	208	313	344	971
Dont :						
Part du Groupe		180	196	284	320	930
Part des minoritaires		20	12	29	24	41
Résultat net part du Groupe par action (en euros):						
Résultat par action de base	10	0,13	0,14	0,21	0,23	0,68
Résultat par action dilué	10	0,13	0,14	0,21	0,23	0,68
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :						
Résultat par action de base		0,13	0,15	0,20	0,24	0,69
Résultat par action dilué		0,13	0,15	0,20	0,24	0,69
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros):						
Résultat par action de base		0,00	-0,01	0,01	-0,01	-0,01
Résultat par action dilué		0,00	-0,01	0,01	-0,01	-0,01

II. — Bilans consolidés.

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Goodwill		3 735	3 896	3 772
Immobilisations incorporelles, nettes		875	808	819
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes		4 610	4 704	4 591
Immobilisations corporelles, brutes		4 308	4 495	4 557
Amortissements		-3 334	-3 446	-3 446
Immobilisations corporelles, nettes		974	1 049	1 111
Participations dans les entreprises associées	13	680	576	606
Autres actifs financiers non courants, nets		324	391	306
Impôts différés actifs		1 670	1 815	1 768
Charges de retraite payées d'avance		301	288	294
Autres actifs non courants	11	160	390	468
Actifs non courants		8 719	9 213	9 144
Stocks et en cours, nets	12	1 722	1 537	1 438
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	12	1 103	1 046	917
Créances clients et comptes rattachés, nets	12	2 881	2 780	3 420
Avances et acomptes versés	12	126	102	124
Autres actifs courants	11	839	1 107	827
Actifs détenus en vue de la vente	8	67	59	50
Impôts courants court terme		228	33	45
Valeurs mobilières de placement, nettes	16	719	316	640
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	3 781	4 309	4 510
Actifs courants		11 466	11 289	11 971
Total actifs		20 185	20 502	21 115

Passif	Notes	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Capital (Nominal 2 euros : 1 430 777 113 actions ordinaires émises au 30/06/2006, 1 428 541 640 au 31/12/2005 et 1 306 565 122 et 120 778 519 actions à émettre au titres des Orane au 30 juin 2005)		2 861	2 854	2 857
Primes		8 350	8 271	8 308
Actions détenues par des sociétés consolidées		-1 569	-1 583	-1 575
Autres réserves		-3 502	-4 512	-4 460
Différence de conversion		-38	73	174
Résultat net part du Groupe		284	320	930
Capitaux propres - part du Groupe		6 386	5 423	6 234
Intérêts minoritaires		479	438	477
Capitaux propres	14	6 865	5 861	6 711
Pensions et indemnités de départ à la retraite		1 466	1 469	1 461
Emprunts obligataires-part à long terme	14 et 16	2 141	2 885	2 393
Autres emprunts long terme	16	160	357	359

Impôts différés passifs		117	130	162
Autres passifs non courants	11	279	266	295
Passifs non courants		4 163	5 107	4 670
Provisions	15	1 420	1 783	1 621
Part à court terme des emprunts	16	1 244	1 110	1 046
Avances et acomptes reçus	12	970	1 091	1 144
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	12	111	150	138
Fournisseurs et comptes rattachés	12	3 675	3 407	3 755
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	8			
Impôts courants-court terme		77	43	99
Autres passifs courants	11	1 660	1 950	1 931
Passifs courants		9 157	9 534	9 734
Total passifs		20 185	20 502	21 115

III. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés.

(En millions d'euros)

	Note	Q1 2006	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Variation de la trésorerie d'exploitation						
Résultat net - part du Groupe		104	180	284	320	930
Intérêts minoritaires		9	20	29	24	41
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation	17	22	124	146	-102	13
Capacité d'autofinancement	17	135	324	459	242	984
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement):						
Diminution (augmentation) des stocks	12	-281	-82	-363	-294	-7
Diminution (augmentation) des créances clients et comptes rattachés	12	360	-88	272	-82	-497
Diminution (augmentation) des avances versées	12	10	-14	-4	-10	-31
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	12	-76	72	-4	-84	180
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	12	-89	-80	-169	87	157
Autres actifs et passifs courants (hors financement)		-248	-18	-266	-39	103
Variation de trésorerie opérationnelle avant intérêts et impôts		-189	114	-75	-179	889
Intérêts reçus		27	29	56	59	116
Intérêts (payés)		-72	-33	-105	-81	-143
Impôts (payés)/reçus		-25	-22	-47	9	-13
Variation nette de la trésorerie opérationnelle		-259	88	-171	-192	849
Variation nette de la trésorerie d'investissement :						
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		68	22	90	9	165
Investissements corporels et incorporels		-149	-157	-306	-296	-638
Dont impact de la capitalisation de frais de développement		-96	-98	-194	-187	-349
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		4	42	46	80	108
Coût d'acquisition des titres consolidés et non consolidés		-99	-25	-124	-60	-68
Cession des titres consolidés et non consolidés			25	25	80	282
Variation des valeurs mobilières de placement		-82	-11	-93	258	-30
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-258	-104	-362	71	-181
Variation nette de la trésorerie de financement :						
Emission/ (remboursement) d'emprunts à court terme		10	-66	-56	-37	-74
Emission d'emprunts à long terme	16					

Remboursement d'emprunts long terme	16	-66	-49	-115	-259	-805
Augmentations de capital en espèces		9	4	13	6	13
Valeur de cession/ (acquisition) des actions d'autocontrôle		2	2	4	3	5
Dividendes payés			-1	-1	-11	-26
Variation nette de la trésorerie de financement		-45	-110	-155	-298	-887
Variation de trésorerie opérationnelle des activités abandonnées		-6	-4	-10		-19
Variation de trésorerie d'investissement des activités abandonnées			12	12	14	14
Variation de trésorerie de financement des activités abandonnées						
Effet net des variations des taux de conversion		-12	-31	-43	103	123
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-580	-149	-729	-302	-101
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4 510	3 930	4 510	4 611	4 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		3 930	(*) 3 781	(*) 3 781	4 309	(*) 4 510

(*) Ce montant comprend 340 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes au 30 juin 2006 (337 millions au 31 décembre 2005). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe.

IV. — Variation des capitaux propres.

(En millions d'euros et nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves (1)	Justes valeurs et autres	Actions d'auto-contrôle	Différence de conversion	Résultat net	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2004 après répartition	1 365 973 827	2 852	8 226	-4 450	82	-1 607	-183		4 920	373	5 293
Actifs financiers disponibles à la vente					-81				-81		-81
Différences de conversion							256		256	50	306
Couverture des flux de trésorerie					-30				-30		-30
Autres variations											
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres					-111		256		145	50	195
Résultat net								320	320	24	344
Total des charges et produits comptabilisés					-111		256	320	465	74	539
Autres augmentations de capital	1 107 661	2	7						9		9
Rémunérations payées en actions différées			38						38		38
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	900 062			-29		24			-5		-5
Autres variations				-4					-4	-9	-13
30 juin 2005	1 367 981 550	2 854	8 271	-4 483	-29	-1 583	73	320	-5 423	438	5 861
Actifs financiers disponibles à la vente					12				12		12
Différences de conversion							101		101	22	123
Couverture des flux de trésorerie					32				32		32
Autres variations				19					19		19
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres				19	44		101		164	22	186
Résultat net								610	610	17	627
Total des charges et produits comptabilisés				19	44		101	610	774	39	813

Autres augmentations de capital	1 197 999	3	6						9		9
Rémunérations payées en actions différées			31						31		31
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	441 382			-8		8					
Autres variations				-3					-3		-3
31 décembre 2005 avant affectation	1 369 620 931	2 857	8 308	-4 475	15	-1 575	174	930	6 234	477	6 711
Affectation du résultat 2005				930				-930			
31 décembre 2005 après affectation	1 369 620 931	2 857	8 308	-3 545	15	-1 575	174		6 234	477	6 711
Actifs financiers disponibles à la vente					14				14		14
Différences de conversion							-212		-212	-29	-241
Couverture des flux de trésorerie					10				10		10
Autres variations				4					4		4
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres				4	24		-212		-184	-29	-213
Résultat net								284	284	29	313
Total des charges et produits comptabilisés				4	24		-212	284	100		100
Autres augmentations de capital	2 235 473	4	12						16		16
Rémunérations payées en actions différées			30						30		30
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	673 798			-4		6			2		2
Autres variations				4					4	2	6
30 juin 2006 avant distribution	1 372 530 202	2 861	8 350	-3 541	39	-1 569	-38	284	6 386	479	6 865
Proposition de distribution du résultat 2005				-229					-229		-229
30 juin 2006 après distribution proposée	1 372 530 202	2 861	8 350	-3 770	39	-1 569	-38	284	6 157	479	6 636

(1) Les variations de juste valeur de certaines valeurs mobilières de placement classées dans la catégorie des actifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » étaient comptabilisées en résultat lors des exercices précédents et figurent dans les réserves au 30 juin 2006 pour un montant positif de 20 millions d'euros. Désormais, ces variations seront comptabilisées directement en capitaux propres suite à la reclassification de ces valeurs mobilières de placement en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1.21).

V. — Notes annexes aux comptes consolidés résumés intermédiaires.

Alcatel est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Alcatel a été constituée le 18 juin 1898 et la société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 54 rue la Boétie 75008 Paris (France) et est cotée principalement à Paris et New York.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires reflètent la situation comptable d'Alcatel et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes. Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 30 juin 2006, le 26 juillet 2006.

Note 1. — Principes comptables.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés à compter de l'exercice 2005 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2005 étaient établis depuis le 1er janvier 1999 en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

En tant que premier adoptant des IFRS au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants. Des tableaux de réconciliation entre le résultat consolidé 2004 et les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 selon le nouveau référentiel comptable et ceux établis selon les

principes comptables français préalablement utilisés, ont été présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005. Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés ont été appliquées à compter du 1er janvier 2004. Les comptes consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2006 sont établis en conformité avec la norme IAS 34- Information financière intermédiaire, et selon les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2006. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés résumés au 30 juin 2006 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

1.1. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. — Les comptes consolidés résumés intermédiaires sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2. Méthodes de consolidation. — Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises.

— Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Aucun goodwill n'a donc été comptabilisé sur les regroupements qui avaient été préalablement comptabilisés selon la méthode dérogatoire article 215 en principes comptables français. Selon cette méthode, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres.

— Regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

Le traitement des options de souscription d'actions des sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est décrit en note 1.23 ci-dessous.

1.4. Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères. — Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et sont convertis au taux de clôture.

— Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

1.5. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères. — Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin de période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « différence de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation. Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition se reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

— les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture puis recyclées en résultat (coût des ventes) au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires couvert. La partie inefficace est enregistrée en « autres produits et charges financiers »;

— les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Outre les dérivés de couverture d'engagements fermes utilisés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur (« fair value hedge »), Alcatel a mis en place et documenté depuis le 1er avril 2005 des relations de couverture de chiffre d'affaires futur hautement probable. Les dérivés documentés dans le cadre de ces nouvelles stratégies sont comptabilisés selon les dispositions régissant les relations de couverture de flux futurs de trésorerie (« cash flow hedge »).

Par ailleurs, les dérivés entrant dans le cadre de la gestion mutualisée du risque de change sur appels d'offres restent qualifiés de spéculatifs et sont comptabilisés comme tels ; les variations de valeur de ces dérivés sont enregistrées directement en résultat en coût des ventes (dans le segment d'activité « autres »).

Une fois le contrat commercial entré en vigueur, l'engagement ferme correspondant est couvert dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Les revenus résultant de ces engagements fermes sont alors comptabilisés au cours du jour de l'entrée en vigueur sur toute la durée du contrat dans la mesure où la couverture de change est efficace.

1.6. Dépenses de recherche et développement. — Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception :

— des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

— le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges ;

— des frais de développement spécifiques clients (dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), inclus dans les travaux en cours sur contrats de construction.

En relation avec le traitement des acquisitions, Alcatel alloue une part qui peut être significative du prix d'acquisition aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions correspondent à des choix d'opportunités permettant à Alcatel de rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôts relatif à ces projets.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif (développés en interne et capitalisés ou représentatifs d'une partie du prix d'acquisition d'une activité lors d'un regroupement d'entreprises) sont généralement comprises entre 3 et 7 ans.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

1.7. Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles. — Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

— Goodwill : les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprises ». Avant le 1er janvier 2004 ils étaient amortis linéairement sur des durées déterminées, acquisition par acquisition, et n'excédant pas 20 ans.

Ils font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du deuxième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital qui s'élevait à 10,8 % pour 2004 et 9,5 % pour 2005 et 2006. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36. Un taux d'actualisation unique a été retenu dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits et marchés ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie. Les hypothèses retenues en terme d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

— Immobilisations incorporelles : les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 7 ans. Par exception, les logiciels peuvent être amortis en fonction des modalités de commercialisation. Les amortissements et pertes de valeur sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

— Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériel industriel :	
Bâtiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5-10 ans
Sauf petit outillage	3 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au Groupe (locataire), sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements et pertes de valeur sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation.

1.8. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants. — Conformément à la norme IAS 39 « instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sur titres comptabilisées lors des arrêts intermédiaires sont jugées définitives et ne sont pas reprises avant la cession définitive des titres.

1.9. Stocks et en-cours de production industrielle. — Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

1.10. Titres d'autocontrôle. — Les titres d'autocontrôle et d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.11. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi : en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

— la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,

— la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge d'exploitation ou les autres produits et charges financiers selon la nature du sous-jacent.

L'option nouvelle permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 – Avantages du personnel révisée, applicable à compter du 1er janvier 2006, n'a pas été retenue par le Groupe.

— Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. La méthode du corridor est donc appliquée à compter du 1er janvier 2004.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux Etats Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 1.23 ci-après.

1.12. Provisions pour restructuration et coûts de restructuration. — Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis à vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

L'effet du passage du temps est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

1.13. Dettes financières – instruments composés. — Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions émis par le Groupe en 2003 (Océane – Obligation Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes) et 2002 (Orane – Obligation Remboursable en Actions Nouvelles ou Existantes). Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière.

1.14. Impôts différés. — Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

1.15. Revenus. — Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs. Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux prescriptions d'IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou IAS 11 « contrats de construction » pour les contrats de construction.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, la reconnaissance du revenu est en principe différée jusqu'à la date d'acceptation.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure, d'une durée de plus de six mois). Pour le revenu et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le revenu n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à la terminaison. Les travaux en cours sur contrats de construction sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des provisions pour pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en revenus.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé, contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ».

Pour les revenus relatifs aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le Groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel et pour les services au moment où ceux-ci sont rendus conformément aux principes décrits précédemment. Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord. Si la transaction ne respecte pas les critères susmentionnés, le revenu est différé et reconnu au prorata du temps écoulé sur la période de service. Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, les revenus sont comptabilisés lors de l'expédition au réseau de distribution, pour autant que tous les autres critères de reconnaissance du revenu soient respectés. De telles ventes ne sont pas subordonnées à la vente par le distributeur de ces produits à des tiers, dans la mesure où les contrats de distribution ne contiennent pas de clause de retours.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

1.16. Marge d'exploitation et résultat de l'activité opérationnelle. — La marge d'exploitation inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (note 1.6). Elle comprend notamment les coûts des pensions et retraites (hors composante financière – voir note 1.11), la participation des salariés, les variations de juste valeur des couvertures de change des offres commerciales et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. La marge d'exploitation est le niveau de résultat utilisé en interne pour mesurer la performance. Le résultat de l'activité opérationnelle comprend la marge d'exploitation, les coûts de restructuration (note 1.12), les rémunérations payées en actions (plans de souscription et d'achat d'actions), les résultats sur cession des titres de sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle (non éligibles au traitement selon IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et en activités abandonnées ») ainsi que tout autre élément de l'activité opérationnelle dont l'inclusion dans la marge d'exploitation nuirait à la compréhension de la performance du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur matérialité. La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment la composante financière des charges de retraite, le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et autres actifs financiers non courants, nets), les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et le résultat net des activités abandonnées.

1.17. Coût de financement. — Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides (Océane), des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement). Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

1.18. Structure du bilan consolidé. — Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, le bilan présente en actifs et passifs courants de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an, les actifs d'exploitation (stocks et en-cours, créances) et les passifs d'exploitation (provisions, avances et acomptes reçus sur commandes, fournisseurs, autres passifs).

1.19. Instruments financiers et décomptabilisation des actifs financiers

— Instruments financiers : le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont détaillés dans la note 1.5 ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

— Décomptabilisation des actifs financiers : un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Pour les créances commerciales, la cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur a été analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant la sortie du bilan, le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal. Une interprétation plus restrictive de la notion de « transfert de la quasi-totalité des risques et avantages » pourrait remettre en cause le traitement comptable retenu actuellement.

Le montant des encours de créances cédées sans recours est indiqué en note 12.

1.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — Conformément à la norme IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

1.21. Valeurs mobilières de placement. — Les valeurs mobilières de placement sont des placements financiers cotés ayant des maturités initiales de plus de trois mois et/ou des titres cotés comme sous-jacent. Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements classés dans la catégorie des actifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en Autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

Suite à la publication de l'amendement « option à la juste valeur » de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, applicable à compter du 1er janvier 2006, certaines valeurs mobilières de placement préalablement qualifiées d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont désormais comptabilisées comme disponibles à la vente. L'impact que ce changement de traitement comptable aurait eu si il avait été appliqué en 2005 est présenté dans la note 7 – Produits et charges financiers ainsi que dans la variation des capitaux propres du présent document.

1.22. Financement à la clientèle. — Les financements client effectués par le Groupe sont de deux natures :

— un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ;

— un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

La première catégorie est comptabilisée dans l'actif courant. La variation des en-cours est présentée dans la variation nette des actifs courants du tableau de flux de trésorerie consolidé.

La deuxième catégorie est comptabilisée dans les autres actifs financiers non courants. Les variations des en-cours sont incluses dans la variation de la trésorerie d'investissement (diminution/augmentation des prêts accordés et autres actifs financiers non courants) du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

1.23. Options de souscription ou d'achat d'actions. — Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte « primes »), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits sur la ligne « rémunérations payées en actions ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat (« rémunérations payées en actions »).

Les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition d'une société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel. Conformément aux prescriptions d'IFRS 3 « regroupements d'entreprises » et d'IFRS 2, la juste valeur des options de souscription existantes au moment de l'acquisition est comptabilisée en augmentation du poste « primes ». La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte « primes »). La contrepartie de ces deux montants, correspondant à la juste valeur des options dont les droits sont acquis, est prise en compte dans l'affectation du prix d'acquisition.

Seules les acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 pour lesquelles des options de souscription existaient lors de la prise de contrôle et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004 sont traitées comme indiqué ci dessus.

1.24. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées. — Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

1.25. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur. — Aucune norme et interprétation IFRS émise et non encore entrée en vigueur n'a été appliquée par anticipation.

Parmi les autres normes et interprétations IFRS émises à la date d'approbation des présents comptes mais non encore entrées en vigueur et pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, les principales normes et interprétations susceptibles de concerner le Groupe sont les suivantes :

— IFRS 7- Instruments financiers (informations à fournir), applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 ;

— IAS 1 – Amendements relatifs aux informations sur le capital, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 et ;

— IFRIC 8 – champs d'application d'IFRS 2, applicable au 1er mai 2006.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.

1.26. Comptes intermédiaires résumés.

— Saisonnalité de l'activité : les chiffres d'affaires et résultats opérationnels intermédiaires sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'année civile et plus particulièrement du mois de décembre. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes comptables IFRS, le chiffre d'affaires est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle soit sur sa période de réalisation.

— Impôt sur les bénéfices : pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscaux.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront récupérés au cours des années ultérieures.

Note 2. — Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

2.1. Dépréciation des stocks. — Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

Des montants significatifs de dépréciations des stocks ont été comptabilisés dans le passé du fait de conditions de marché difficiles et de l'arrêt de certaines lignes de produits. L'impact de ces dépréciations sur notre résultat net avant prise en compte des effets fiscaux est une charge nette de 28 millions d'euros sur le premier semestre 2006 (une charge nette de 12 millions d'euros en 2005 et de 15 millions d'euros sur le premier semestre 2005). Du fait de la reprise du marché des télécommunications, il est possible que nos résultats futurs puissent être positivement impactés par la reprise des dépréciations constatées lors des exercices précédents.

2.2. Dépréciation des créances clients et des prêts. — Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs. Le montant des dépréciations de créances clients représente 221 millions d'euros au 30 juin 2006 (à comparer à 228

millions d'euros au 31 décembre 2005 et 260 millions d'euros au 30 juin 2005). L'impact sur le résultat net avant impôts de la variation de ces dépréciations est un profit net de 5 millions d'euros sur le premier semestre 2006 (un profit net de 25 millions d'euros en 2005 et de 28 millions d'euros sur le premier semestre 2005).

Le montant des dépréciations de prêts et autres actifs financiers (actifs pour l'essentiel relatifs au financement de la clientèle) est de 887 millions d'euros au 30 juin 2006 (à comparer à 897 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 918 millions d'euros au 30 juin 2005) et l'impact des variations de ces dépréciations sur le résultat avant impôts est un profit net de 2 millions d'euros sur le premier semestre 2006 (un profit net de 25 millions d'euros en 2005 et de 4 millions d'euros sur le premier semestre 2005).

2.3. Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles. — Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1.6. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1.7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Le montant net des goodwill est de 3 735 millions d'euros au 30 juin 2006 (3 772 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 3 896 millions d'euros au 30 juin 2005). Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 875 millions d'euros au 30 juin 2006 (819 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 808 millions d'euros au 30 juin 2005). Le test annuel de dépréciation des goodwill (note 1.7) a été effectué au cours du deuxième trimestre 2006 et n'a conduit à comptabiliser aucune dépréciation de goodwill au 30 juin 2006.

2.4. Dépréciation des immobilisations corporelles. — Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1.7). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée ni sur le premier semestre 2006 ni sur 2005.

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquels on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

2.5. Provision pour garantie et autres provisions sur affaires. — Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison et des pénalités encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de construction. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes soit au moment de la reconnaissance du revenu (provision pour garantie client) soit dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement pour les contrats de construction. Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Les provisions sur affaires représentent un montant total de 653 millions d'euros au 30 juin 2006 dont 151 millions relatifs aux contrats de construction (voir note 12) à comparer avec des montants respectifs de 753 millions d'euros et 173 millions d'euros au 31 décembre 2005. Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat de la variation de ces provisions se reporter aux notes 12 et 15.

2.6. Impôts différés. — Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 30 juin 2006, le montant des impôts différés actifs est de 1 670 millions d'euros (dont 795 millions au titre des Etats Unis d'Amérique et 401 millions au titre de la France). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 1.14. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que nos résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur notre bilan et notre résultat.

2.7. Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. — Comme indiqué en note 1.11 le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisation ou à prestations définies. De plus certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux Etats Unis) font également l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Au 31 décembre 2005, le taux d'actualisation moyen pondéré est de 3,95 %, l'hypothèse de taux de progression des salaires à long terme moyen pondéré est de 3,34 % et le taux de rendement long terme attendu sur les actifs moyen pondéré est de 4,28 % (ces hypothèses sont détaillées dans la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2005). Conformément à la méthode du corridor, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. La méthode du corridor n'est donc appliquée qu'à compter du 1er janvier 2004. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2005 (respectivement une baisse de 0,5%) a un effet positif sur le résultat de l'année 2005 de 8 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 8 millions d'euros sur le résultat). Une hausse de 0,5% de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2005 (respectivement une baisse de 0,5%) a un effet positif sur le résultat de l'année 2005 de 11 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 11 millions d'euros sur le résultat).

2.8. Reconnaissance des revenus. — Comme indiqué en note 1.15 les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord. La détermination de la juste valeur des différents composants repose également sur des estimations qui, si elles devaient être corrigées, auraient un effet sur les revenus et le résultat.

Dans le contexte du marché des télécommunications actuel l'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2.2 ci-dessus).

Note 3. — Evolution du périmètre de consolidation.

Les principales modifications intervenues au cours du premier semestre de l'année 2006 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

— le 27 janvier 2006, Alcatel a procédé à l'acquisition de 27,5 % du capital de 2Wire, société spécialisée dans le domaine des solutions de réseau haut débit domestique, pour un montant de 122 millions de U.S. dollars. Cette société est consolidée par mise en équivalence et sa contribution au résultat du premier semestre 2006 est non significative.

— Alcatel et Lucent ont annoncé le 2 avril 2006 la signature d'un accord de fusion visant à la création du leader mondial des solutions de communication.

Cette transaction a été approuvée par les conseils d'administration des deux sociétés. Selon les termes de cet accord, les actionnaires de Lucent recevront en échange de chaque action détenue 0,1952 ADS (American Depositary Share) d'Alcatel, chaque ADS représentant sur le marché financier de New York une action ordinaire d'Alcatel (en tant que société commune). A l'issue de la fusion, les actionnaires d'Alcatel détiendront environ 60% de la société commune et les actionnaires de Lucent en détiendront environ 40%. Les actions ordinaires de la société commune continueront à être cotées à la Bourse de Paris (Euronext) et les ADS, représentant ces actions, continueront à être cotées à la Bourse de New York (NYSE).

La société résultant de cette fusion sera une société de droit français, avec son siège social à Paris. Les opérations nord-américaines seront basées dans le New Jersey, USA, où les laboratoires de recherche Bell Labs conserveront leur siège social. Le conseil d'administration de la société commune sera composé de 14 administrateurs et bénéficiera d'une égale représentation des deux sociétés. Il sera composé de Serge Tchuruk et Patricia Russo, de cinq administrateurs actuels d'Alcatel et de cinq administrateurs actuels de Lucent. Il comprendra également deux nouveaux administrateurs européens indépendants qui seront choisis en commun.

La société commune créera une filiale américaine spécifique qui détiendra les contrats avec les agences gouvernementales américaines et sera soumise à des conditions de confidentialité et de sécurité renforcées. Cette filiale sera gérée séparément par un conseil d'administration comportant trois citoyens américains indépendants agréés par le gouvernement américain.

Le projet de fusion est soumis à l'examen des autorités compétentes, notamment gouvernementales, aux Etats-Unis, en Europe et dans les tous les pays concernés, à l'approbation des actionnaires des deux sociétés ainsi qu'aux conditions contractuelles habituelles pour ce genre d'opération. La transaction devrait entrer en vigueur dans un délai de six à douze mois à compter de la signature de l'accord. Entre-temps, les deux sociétés poursuivront leurs activités de façon autonome.

— Au cours du 2^{ème} trimestre 2006, Alcatel a acquis la société VoiceGenie, pour un montant en numéraire de 30 millions d'euros. Fondé en l'an 2000, VoiceGenie est un leader des solutions vocales en libre service. Sa plate-forme logicielle est basée sur le Voice XML, un standard ouvert utilisé par les entreprises et les opérateurs pour développer des applications de libre service. L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 13 millions de US dollars d'immobilisations incorporelles amortissables et 18 millions d'US dollars de goodwill, l'actif net de cette société étant de 7 millions d'USD à la date d'acquisition (dont 4 millions d'USD de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice 2006 est non significative.

— Le 5 avril 2006, Alcatel a annoncé l'approbation par le Conseil d'administration de Thales d'un projet d'acquisition de ses filiales satellites, de son activité de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques. Alcatel renforcerait sa position d'actionnaire de référence de Thales, avec une participation de 21,6%. Le Groupe Industriel Marcel Dassault conserverait une participation de 5%, l'Etat français demeurant l'actionnaire principal avec une participation ramenée à 27,1%. Cette opération accompagne le renforcement du partenariat industriel et commercial entre Alcatel et Thales. Les actifs suivants seraient apportés à Thales:

1. Dans le domaine du spatial :

— la participation de 67% d'Alcatel au capital d'Alcatel Alenia Space (société résultant du regroupement en 2005 des actifs correspondant d'Alcatel et de Finmeccanica, qui en détient 33%) ;

— la participation de 33% d'Alcatel au capital de Telespazio, leader mondial dans les services satellitaires, dont la majorité de 67% est détenue par Finmeccanica.

2. Dans le domaine des systèmes critiques pour la sécurité:

— les activités Systèmes de transports, un leader mondial dans le domaine des solutions de signalisation pour transport ferroviaire et métro urbain ;

— les activités d'intégration de systèmes non dédiées aux opérateurs télécoms, qui concernent principalement le domaine des transports et de l'énergie. Les revenus de ces activités, sur la base des comptes 2005, s'élèvent à 2 milliards d'euros. Les effectifs représentent environ 11 000 salariés, principalement basés en France, en Allemagne, en Italie et au Canada. Tous les actifs concernés par ce projet font partie du segment d'activité Communications Privées. Cette opération donnerait par ailleurs lieu à un versement en numéraire par Thales à Alcatel pour un montant estimé début avril 2006 à 0,7 milliards d'euros, payable à sa réalisation. Des clauses d'ajustement du prix sont également prévues.

Les activités dont l'apport est envisagé n'ont pas été traitées comme activités détenues en vue de la cession dans les comptes consolidés résumés au 30 juin 2006, les critères de classement en « groupe d'actifs destinés à être cédés » tels que définis par IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, n'étant pas remplis à la date de clôture, du fait que le groupe d'actif destiné à être cédé n'était pas « disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs » et que sa vente n'était pas « hautement probable » au 30 juin 2006.

En effet :

- aucun document n'a été signé par les parties concernées à la date de clôture;
- une part significative des actifs apportés fait partie intégrante de sociétés dont certaines des activités ne sont pas concernées par le projet d'accord, ce qui nécessite des opérations juridiques préalablement à l'apport qui sont en cours au 30 juin 2006;
- des amendements au pacte d'actionnaires existant entre l'Etat français et les partenaires industriels (Alcatel et Dassault) sont en cours de discussion et non définitivement arrêtés à la date de clôture. L'analyse du pacte définitif permettra de déterminer le mode de consolidation de Thales dans les comptes d'Alcatel ;
- les autorisations préalables nécessaires à ce projet ne se limitent pas aux autorisations usuelles des autorités anti-trust (non encore initiées au 30 juin 2006) mais concernent également l'Etat français qui est l'actionnaire principal de Thales, ainsi que Lucent (du fait de l'accord de fusion sus-mentionné) et notre partenaire dans le domaine du spatial (Finmeccanica).

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- le 2 mars 2005, Alcatel a annoncé l'acquisition pour un montant de 55 millions de US dollars de 100 % du capital de la société Native Networks, un fournisseur de solutions optiques de transport Ethernet de classe opérateur. L'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 20 millions de US dollars d'immobilisations incorporelles amortissables et 38 millions d'US dollars de goodwill, l'actif net de cette société étant négatif de 3 millions d'USD à la date d'acquisition (dont 0,3 millions d'USD de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice 2005 est non significative ;
- le 17 mai 2005, Alcatel et TCL Corp. ont annoncé la fin de leur partenariat dans les téléphones mobiles. Alcatel a décidé d'échanger ses 45 % dans la société commune créée contre 4,8% des actions TCL Communication Holdings Ltd (titres cotés à la bourse de Hong Kong) ;
- Le 1er juillet 2005, Alcatel et Finmeccanica ont annoncé la création des deux sociétés communes évoquées lors de la signature du protocole d'accord du 18 juin 2004 : Alcatel Alenia Space (détenue à 67 % par Alcatel et 33 % par Finmeccanica) et Telespazio (détenue à 67 % par Finmeccanica et 33 % par Alcatel). Ces deux sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1er juillet 2005.

Cette opération a été analysée par Alcatel comme la cession à Finmeccanica de 33 % de l'activité industrielle et 67 % de l'activité de services d'Alcatel Space et l'acquisition de 67 % d'Alenia Spazio (activité industrielle spatiale de Finmeccanica) et de 33 % de Telespazio (activités de services pour les systèmes spatiaux de Finmeccanica).

Les valorisations retenues pour cette opération sont de 1 530 millions d'euros pour Alenia Space et 215 millions d'euros pour Telespazio, générant pour Alcatel la comptabilisation en 2005 d'un résultat de cession de 129 millions d'euros avant impôts et d'un goodwill de 145 millions d'euros. Alcatel a reçu une soulte nette de 109 millions d'euros de Finmeccanica. La trésorerie nette des activités entrantes et sortantes est de 15 millions d'euros à la date d'opération. Du fait de l'existence de clauses d'ajustement de prix dans l'accord entre Alcatel et Finmeccanica, des corrections pourront être apportées ultérieurement aux montants mentionnés ci-dessus, une fois les montants de ces ajustements de prix connus et validés par les parties concernées. L'intégration proportionnelle du regroupement des activités spatiales des deux partenaires n'a pas d'incidence significative sur le revenu, la marge d'exploitation et le total bilan du Groupe Alcatel. Elle a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge d'impôts différés sur l'exercice 2005 de 38 millions d'euros du fait de la sortie de l'intégration fiscale française des sociétés apportées aux coentreprises dans le cadre du regroupement décrit ci dessus.

Note 4. — Information par segment d'activité et par zone géographique.

4.1. Informations par segments d'activité.

4.1.1. Revenus :

(En millions d'euros)	Q2 2006	Q2 2005	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Communications fixes	1 363	1 224	2 636	2 211	5 213
Communications mobiles	1 007	958	1 915	1 747	4 096
Communications privées	1 034	981	1 939	1 829	3 918
Autres	1	3	1	5	3
Eliminations	-21	-21	-40	-40	-95
Total	3 384	3 145	6 451	5 752	13 135

4.1.2. Marge d'exploitation :

Marge d'exploitation (en millions d'euros)	Q2 2006	Q2 2005	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Communications fixes	133	120	243	170	579
Communications mobiles	80	115	137	181	436
Communications privées	51	59	99	93	274
Autres	-1	-31	-18	-74	-100
Total	263	263	461	370	1 189

Marge d'exploitation hors plus ou moins values sur cessions d'actifs corporels et incorporels (1) (en millions d'euros)	Q2 2006	Q2 2005	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Communications fixes	128	112	227	162	563
Communications mobiles	77	109	126	175	423
Communications privées	47	52	87	87	253
Autres	-1	-32	-18	-76	-102
Total	251	241	422	348	1 137

(1) La principale plus-value sur cession d'actifs comptabilisée sur le premier semestre 2006 est la cession d'un ensemble immobilier classé en « actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2005.

4.2. Informations par zone géographique :

(En millions d'euros)	France	Allemagne	Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Asie pacifique	Amérique du Nord	Reste du Monde	Consolidé
1er semestre 2006								
Revenus								
Par marché géographique	655	452	1 423	409	938	1 238	1 336	6 451
Par zone d'implantation	2 006	658	1 260	109	754	1 249	415	6 451
1er semestre 2005								
Revenus								
Par marché géographique	759	392	1 224	425	847	823	1 282	5 752
Par zone d'implantation	2 095	637	1 060	101	633	821	405	5 752
2005								
Revenus								
Par marché géographique	1 661	820	2 919	952	1 915	1 895	2 973	13 135
Par zone d'implantation	4 599	1 318	2 607	260	1 481	1 930	940	13 135

Note 5. — Frais de recherche et développement.

(En millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Frais de recherche	16	30	26	57
Frais de développement	346	699	659	1 386
Frais de recherche et développement	362	729	685	1 443
Exprimé en pourcentage des revenus	10,7%	11,3%	11,9%	11,0%
Frais de développement spécifiques clients	80	108	81	193
Frais de recherche capitalisés	30	62	66	101
Effort de R&D	472	899	832	1 737
Exprimé en pourcentage des revenus	13,9%	13,9%	14,5%	13,2%

Selon les principes IFRS, les frais de développement répondant à certains critères décrits dans la note 1.6. sont capitalisés. L'effet net de la capitalisation (activation des dépenses éligibles et amortissement cumulé des dépenses passées capitalisées) est présenté sur la ligne « impact de la capitalisation des frais de développement ».

L'application rétrospective d'IAS 38 « actifs incorporels » au 1er janvier 2004 n'a été que partielle, certains des critères de capitalisation édictés par cette norme pour les exercices 2002 et précédents n'ayant pu être respectés, du fait notamment de l'absence d'outils de suivi des dépenses adaptés à la justification de l'activation de ces dépenses, ceux-ci ayant été mis en place en 2003.

Afin de faciliter l'analyse des comptes du Groupe et de mieux appréhender l'effet de montée en puissance de la capitalisation des frais de développement, l'impact net de la capitalisation (dépenses capitalisées diminuées des amortissements aux titres des dépenses capitalisées sur les périodes précédentes) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (« impact de la capitalisation de frais de développement ») et est également isolé dans la capacité d'autofinancement (« impact des amortissements des dépenses capitalisées ») et la variation de trésorerie nette d'investissement (« impact de dépenses capitalisées durant la période »).

Note 6. — Rémunérations en actions.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et les stock-options dont les droits n'ont été acquis que postérieurement au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon IFRS 2. Les options dont les droits ont été entièrement acquis au 31 décembre 2004 ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une charge en 2004 ou lors des exercices suivants.

Par simplification aucune annulation d'options, du fait du départ des employés, pendant la période d'acquisition des droits n'est prise en compte lors de la détermination des charges de personnel à comptabiliser au titre des options attribuées. L'impact de l'annulation d'options, du fait du départ des employés, durant la période d'acquisition des droits est comptabilisé une fois cette annulation effectuée, ce qui peut avoir pour effet de régulariser sur la période suivant l'annulation, la charge comptabilisée sur les périodes précédentes au titre d'options annulées avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

— Justes valeurs des options attribuées : les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Cox-Ross-Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte d'une hypothèse comportementale d'exercice des options et de ne pas considérer que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercibilité. La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses retenues pour les plans représentant plus de 1 000 000 d'actions restant à lever, sont les suivantes :

- volatilité attendue : 60 % pour les plans de 2002 et de mars 2003, 40 % pour les plans de 2004 et 2005, 32% pour les plans postérieurs ;
- taux sans risque : 4,58 % pour les plans de 2002, 3,84 % pour le plan de mars 2003, 3,91 % pour le plan de mars 2004, 3,50% pour le plan de mars 2005 et 3,50% pour le plan de mars 2006 ;
- taux de distribution du résultat futur : 0 % en 2003, 2004 et 2005 et 1 % pour les exercices ultérieurs.

Sur la base de ces hypothèses, les justes valeurs des options prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondé sur des actions sont les suivantes :

- plans de 2002 : juste valeur moyenne pondérée de 2,48€ ;
- plan de mars 2003 à 6,70€ de prix d'exercice : 3,31€ ;
- plan de mars 2004 à 13,20€ de prix d'exercice : 5,06€ ;
- plan de mars 2005 à 10,00€ de prix d'exercice : 3,72€ ;
- plan de mars 2006 à 11,70€ de prix d'exercice : 3,77€ ;
- les autres plans ont des justes valeurs comprises entre 2,89€ et 5,08€ et une juste valeur moyenne pondérée de 3,86€.

— Impact sur le résultat des options de souscription ou d'achat d'actions : le montant des charges comptabilisées au titre de paiements fondés sur des actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Rémunérations fondées sur les actions	14	30	38	69

L'intégralité de la charge comptabilisée en application d'IFRS 2 est relative à des transactions payées en actions. Aucune transaction n'est dénouée par remise de liquidités.

— Caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions comptabilisés conformément à IFRS 2 :

Conditions d'acquisition des droits: tous les plans attribués en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 ont des règles applicables communes :

- l'acquisition des droits est progressive : droits acquis par tranches successives sur 4 ans, à raison de 25 % après un délai d'un an de présence à compter de l'attribution et de 1/48ème à la fin de chacun des mois suivants ;
- du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays : dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution.

Par exception, certains plans existant dans des sociétés acquises ont été transformés en plans de souscription ou d'achat en actions Alcatel. Les conditions d'acquisition ne sont pas systématiquement alignées sur les conditions Alcatel.

Modalités de dénouement : toutes les options attribuées sont exclusivement dénouées en actions.

Nombre d'options attribuées et évolution : les plans couverts par la norme IFRS2 et l'évolution du nombre de stock-options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

(En nombre d'options)	Plans 2002	Plans 2003		Plans 2004		Plans 2005		Plans 2006		Total
Prix d'exercice	4,60 à 5,40 €	6,7 €	7,60 à 11,20 €	13,2 €	9,80 à 13,10 €	10 €	8,80 à 11,41 €	11,7 €	12 €	
Période d'exercice										
De	14 novembre 2003	7 mars 2004	18 juin 2004	10 mars 2005	1er avril 2005	10 mars 2006	3 janvier 2006	08 mars 2007	15 mai 2007	
	2 décembre 2006	7 mars 2007	1er décembre 2007	10 mars 2008	1er décembre 2008	10 mars 2009	14 novembre 2009	08 mars 2010	15 mai 2010	
A	13 novembre 2010	06 mars 2011	17 juin 2011	09 mars 2012	31 mars 2012	09 mars 2013	31 janvier 2013	7 mars 2014	14 mai 2014	
	1er décembre 2010	06 mars 2011	30 novembre 2011	09 mars 2012	30 novembre 2012	09 mars 2013	13 novembre 2013	7 mars 2014	14 mai 2014	
Options restant à lever au 31 décembre 2004	65 181	12 079 954	536 493	17 370 250	775 500					30 827 378

Attribuées						16 756 690	848 250			17 604 940
Exercées	-20 774	-1 172 079	-10 050		-300					-1 203 203
Annulées	-4 907	-357 667	-44 854	-1 017 737	-74 592	-707 210	-26 200			-2 233 167
Expirées										
Options restant à lever au 31 décembre 2005	39 500	10 550 208	481 589	16 352 513	700 608	16 049 480	822 050			44 995 948
Dont pouvant être exercées	29 189	5 809 745	271 665	7 316 197	208 096					13 634 892
Attribuées								17 009 320	122 850	17 132 170
Exercées	-824	-1 151 896	-31 001	-700	-9 990	-139 789	-7 558			-1 341 758
Annulées	-724	-186 651	-58 422	-608 244	-31 648	-385 926	-32 318			-1 303 933
Expirées										
Options restant à lever au 30 juin 2006	37 952	9 211 661	392 166	15 743 569	658 970	15 523 765	782 174	17 009 320	122 850	59 482 427
Dont pouvant être exercées	32 659	6 350 713	253 344	8 943 749	300 859	4 505 213	172 342			20 558 879
Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période	12,87	11,79	11,83	11	11,9	12,12	12,3			11,82

Note 7. — Produits et charges financiers.

(En millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005 publié	1 ^{er} semestre 2005 retraité (1)	2005 publié	2005 retraité (1)
Coût de financement	-25	-47	-50	-50	-96	-96
Dividendes	5	6	3	3	4	4
Provisions pour risques financiers						
Pertes de valeurs sur actifs financiers (2)	-1	-1	-37	-37	-22	-22
Résultats de change	-5	-15	2	2	-18	-18
Composante financière des charges de retraite	-13	-25	-23	-23	-46	-46
Plus ou (moins) values latentes et réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement (3)	15	15	116	106	137	119
Autres	3	1	12	12	-9	-9
Autres produits et charges financiers	4	-19	73	63	46	28
Total produits et charges financiers	-21	-66	23	13	-50	-68

(1) Comme indiqué en note 1.21, certaines valeurs mobilières de placement comptabilisées précédemment à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont désormais comptabilisées comme disponibles à la vente, suite à l'application de l'amendement « option à la juste valeur » de la norme IAS 39. L'impact que l'application de cet amendement aurait eu sur les autres produits et charges financiers de l'exercice 2005 est présenté dans les colonnes « retraité » du tableau ci dessus.

(2) Perte de valeur de 23 millions d'euros sur les titres Avanex comptabilisée au premier semestre 2005 du fait de l'évolution défavorable du cours de bourse.

(3) Plus value sur cession des titres Nexans pour un montant de 69 millions d'euros au cours du premier trimestre 2005 et plus value sur cession des titres Mobilrom pour un montant de 45 millions d'euros au cours du second trimestre 2005.

Note 8. — Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés.

Les activités abandonnées au titre de 2006 et 2005 sont les suivantes :

— en 2006 et 2005 : aucune activité abandonnée. Le résultat de cession initial des activités abandonnées cédées en 2004 a été ajusté en 2006 et 2005 suite à l'évolution des litiges en cours liés à ces cessions.

Les autres actifs destinés à la vente concernent des ensembles immobiliers en cours de cession au 30 juin 2006, 30 juin 2005 et 31 décembre 2005.

Compte de résultat (en millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Résultat net des activités abandonnées	4	14	-15	-13

Bilan (en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Groupes d'actifs destinés à être cédés			
Autres actifs détenus en vue de la vente	67	59	50
Actifs détenus en vue de la vente	67	59	50
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés			

Le compte de résultat des activités abandonnées sur l'exercice 2005 et le premier semestre 2006 selon les normes IFRS se présente de la façon suivante :

Compte de résultat des activités abandonnées (en millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Revenus				
Coût des ventes				
Marge brute				
Charges administratives et commerciales				
Frais de recherche et développement				
Résultat de cession des activités abandonnées	4	14	-15	-13
Profit ou perte de l'activité opérationnelle	4	14	-15	-13
Autres produits et charges opérationnels				
Résultat financier				
Résultat net	4	14	-15	-13

La variation de trésorerie des activités abandonnées selon les normes IFRS se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
Résultat net	4	14	-15	-13
Capacité d'autofinancement	-4	-10		-19
Autres variations de la trésorerie opérationnelle				
Variation nette de la trésorerie opérationnelle (1)	-4	-10		-19
Variation nette de la trésorerie d'investissement (2)	12	12	14	14
Variation nette de la trésorerie de financement (3)				
Total (1) + (2) + (3)	8	2	14	-5

Note 9. — Impôts.

(En millions d'euros)	Q2 2006	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005	2005
(Charge) produit d'impôts exigibles	-33	-42	-11	-52
(Charge) produit d'impôts différés	-9	-14	87	-39
Impôts	-42	-56	76	-91

Compte tenu des perspectives de résultats des différentes filiales du Groupe, un montant net de 87 millions d'euros d'impôts différés actifs a été comptabilisé au cours du premier semestre 2005 essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Une charge nette d'impôts différés de 126 millions d'euros a été comptabilisée au cours du deuxième semestre 2005 correspondant à la consommation des actifs d'impôts en Amérique du Nord et aux conséquences de la sortie de l'intégration fiscale des activités spatiales françaises suite au rapprochement avec Alenia, filiale de Finmeccanica (voir note 3). La charge d'impôt courant de 42 millions d'euros comptabilisée au cours du 1^{er} semestre 2006 (dont 33 millions d'euros au titre du 2^{ème} trimestre 2006) correspond à la variation des provisions pour contentieux fiscaux, ainsi qu'à l'impôt dû dans les pays où le Groupe ne dispose pas de déficits reportables.

Note 10. — Résultats par action.

10.1. Nombre d'actions :

30/06/2006	Nombre d'actions
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	1 430 777 113
Nombre d'actions d'autocontrôle	-58 246 911
Nombre d'actions en circulation	1 372 530 202
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	-866 021
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	-303 448
Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés	
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	1 371 360 733

30/06/2005	Nombre d'actions
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	1 306 565 122
Nombre d'Orane à émettre	120 778 519
Nombre d'actions d'autocontrôle	-59 362 091
Nombre d'actions en circulation	1 367 981 550
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	-648 602
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	-247 974
Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés	
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	1 367 084 974

31/12/2005	Nombre d'actions
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	1 428 541 640
Nombre d'actions d'autocontrôle	-58 920 710
Nombre d'actions en circulation	1 369 620 930
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	-1 223 804
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	-402 473
Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés	
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	1 367 994 653

10.2. Calcul des résultats par action :

Q2 2006	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	180	1 372 277 793	0,13 €
Options		9 403 258	
Obligations convertibles en actions			
Résultat net part du Groupe dilué par action	180	1 381 681 051	0,13 €

Actions ordinaires : les actions et équivalents actions détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 354 787 et zéro.

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 30 juin 2006 s'élève à 142 674 291 options.

Seules 9 403 258 équivalents actions ont été prises en comptes dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (Océane) du fait de leur effet relatif.

Q2 2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	196	1 367 539 091	0,14 €

Options		7 182 229	
Obligations convertibles en actions			
Résultat net part du Groupe dilué par action	196	1 374 721 320	0,14 €

Actions ordinaires : les actions et équivalents actions détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 59 403 349 et zéro.

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 30 juin 2005 s'élève à 154 549 981 options.

Seules 7 182 229 équivalents actions ont été prises en comptes dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (Océane) du fait de leur effet relatif.

1er semestre 2006	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	284	1 371 360 733	0,21 €
Options		9 737 288	
Obligations convertibles en actions			
Résultat net part du Groupe dilué par action	284	1 381 098 021	0,21 €

Actions ordinaires : les actions et équivalents actions détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 550 359 et zéro.

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 30 juin 2006 s'élève à 142 674 291 options. Seules 9 737 288 équivalents actions ont été prises en comptes dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (Océane) du fait de leur effet relatif.

1er semestre 2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	320	1 367 084 974	0,23 €
Options		8 520 830	
Obligations convertibles en actions			
Résultat net part du Groupe dilué par action	320	1 375 605 804	0,23 €

Actions ordinaires : les actions et équivalents actions détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 59 610 065 et zéro.

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 30 juin 2005 s'élève à 154 549 981 options. Seules 8 520 830 équivalents actions ont été prises en comptes dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (Océane) du fait de leur effet relatif.

2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	930	1 367 994 653	0,68 €
Options		8 582 256	
Obligations convertibles en actions			
Résultat net part du Groupe par action dilué	930	1 376 576 909	0,68 €

Actions ordinaires : le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 59 323 183 et zéro.

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2005 s'élève à 149 359 801 options.

Seuls 8 582 256 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (Océane) du fait de leur effet relatif.

Note 11. — Autres actifs et dettes.

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Autres actifs :			
Autres actifs courants	839	1 107	827
Autres actifs non courants	(1) 160	(1) 390	(1) 468

Total	999	1 497	1 295
Dont :			
Instruments dérivés de change	158	112	105
Instruments dérivés de taux	96	234	178
Autres actifs courants et non courants	745	1 151	1 012
Autres passifs :			
Autres dettes courantes	1 660	1 950	1 931
Autres dettes non courantes	279	266	295
Total	1 939	2 216	2 226
Dont :			
Instruments dérivés de change	98	155	128
Instruments dérivés de taux	69	67	71
Autres passifs courants et non courants	1 772	1 962	2 027

(1) La créance de carry-back cédée en 2002 (voir note 18) qui était à plus d'un an au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2005 et donc classée dans les autres actifs non courants est désormais présentée dans la ligne « impôts courants court terme » au bilan.

Note 12. — Besoin en fonds de roulement opérationnel.

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Stocks et en cours, net	1 722	1 537	1 438
Clients et comptes rattachés, net	2 881	2 780	3 420
Avances et acomptes versés	126	102	124
Avances et acomptes reçus	-970	-1 091	-1 144
Fournisseurs et comptes rattachés	-3 675	-3 407	-3 755
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	1 103	1 046	917
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	-111	-150	-138
Dérivés de change sur BFR		-31	
Besoin en fonds de roulement – net	1 076	786	862

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2005	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Change et autres	Au 30 juin 2006
Stocks et en cours (1)	2 113	363	22	-53	2 445
Clients et comptes rattachés (1)	4 348	-272	5	-141	3 940
Avances et acomptes versés	124	4		-2	126
Avances et acomptes reçus (1)	-1 144	169		5	-970
Fournisseurs et comptes rattachés	-3 755	4	-5	81	-3 675
Besoin en fonds de roulement opérationnel - brut	1 686	268	22	-110	1 866
Provisions sur affaires - contrats de construction (1)	-173		-4	26	-151
Dépréciations	-651		-11	23	-639
Besoin en fonds de roulement opérationnel - net	862	268	7	-61	1 076

(1) Y compris montants relatifs aux contrats de construction présentés au bilan sur les lignes «montants dus aux/par les clients pour les travaux de contrats de construction».

Montant des créances cédées sans recours :

Soldes de l'encours cédé :

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
En-cours des créances cédées sans recours (1)	846	732	999
<i>(1) Voir principes comptables en note 1.19.</i>			

Variations de l'encours cédé :

	1er semestre 2006	1er semestre 2005	2005
Impact sur la variation de trésorerie d'exploitation	-153	-109	158

Note 13. — Participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

13.1. Montant au bilan des participations dans les entreprises associées :

(En millions d'euros)	% de détention			Montants		
	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Thales (1)	9,5%	9,5%	9,5%	355	292	334
Draka Comteq BV (2)	49,9%	49,9%	49,9%	122	125	127
2Wire (3)	27,50%			93		
Autres sociétés (montants inférieurs à 50 million d'euros)				110	159	145
Total des participations dans les entreprises associées				680	576	606

(1) Bien qu'Alcatel n'ait que 9,5% du capital de Thales, il reste cependant le premier actionnaire privé de ce groupe avec trois administrateurs au conseil d'administration. Du fait du maintien de l'influence notable du Groupe sur cette société, celle-ci reste consolidée par mise en équivalence. Le pourcentage de détention du capital était de 9,5% au 30 juin 2006 (12,8% en droits de vote).

Compte tenu des délais de publication des états financiers de Thales et de sa cotation sur un marché de valeurs, la quote-part du Groupe est calculée sur la base des derniers états financiers publiés aux normes IFRS et ne tient pas compte, du fait des règles de communication propres aux sociétés cotées, d'éventuelles informations non publiques obtenues, entre deux publications, par les administrateurs représentant Alcatel au conseil d'administration de Thales. La quote-part de résultat net du Groupe comptabilisée au cours du premier semestre 2006 correspond au second semestre 2005 et au premier semestre 2006 de Thales.

(2) Suite à l'accord signé par Alcatel le 2 juillet 2004 avec Draka Holding BV relatif au regroupement des activités de fibres optiques et de câbles de communication des deux groupes, la société Draka Comteq BV a été créée. Celle-ci est détenue à 49,9% par Alcatel et consolidée par mise en équivalence depuis le 1er juillet 2004.

(3) Au cours du premier trimestre 2006, Alcatel a acquis 27,5% du capital de 2Wire (voir note 3).

La valeur boursière des participations dans les entreprises associées cotées est la suivante :

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Thales	497	547	624

13.2. Evolution des participations dans les entreprises associées :

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	2005
Valeur comptable au début de l'exercice	606	604	604
Variations de périmètre	82	-7	-16
Quote-part de résultat	21	-23	-14
Variation de change	-9	15	28
Autres variations	-20	-13	4
Valeur comptable à la fin de l'exercice	680	576	606

Note 14. — Instruments composés et de capitaux propres (Orane et Océane).

(En millions d'euros)	Orane (1)			Océane		
	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Bilan						

Capital		242				
Primes		403				
Réserves (intérêts pré-payés)		-132				
Réserves (composante capitaux propres)				115	136	126
Capitaux propres		513		115	136	126
Emprunts obligataires – part à long terme				907	900	901
Part à court terme des emprunts (intérêts courus)				24	24	48
Dette financière				931	924	949
Compte de résultat						
Intérêts financiers relatifs à la dette brute				-35	-34	-68

(1) L'Orane (Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) a été intégralement remboursée le 23 décembre 2005 par émission de 120 769 959 actions.

Note 15. — Provisions.

15.1 Solde à la clôture :

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Provisions sur affaires (hors contrats de construction en cours)	502	596	580
Provisions pour restructurations	301	514	417
Provisions pour litiges	123	102	130
Autres provisions	494	571	494
Total(*)	1 420	1 783	1 621
(*) Dont : part à moins d'un an	884	805	1 024
Part à plus d'un an	536	978	597

15.2. Evolution au cours du 1er semestre 2006 :

(En millions d'euros)	31/12/2005	Dotations	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	30/06/2006
Provisions sur affaires (1)	580	153	-128	-83	2	-22	502
Provisions pour restructurations	417	73	-140	-45		-4	301
Provisions pour litiges	130	4	-8	-2		-1	123
Autres provisions	494	44	-23	-9		-12	494
Total	1 621	274	-299	-139	2	-39	1 420
Impact résultat :							
Marge d'exploitation		-188		87			-101
Coûts des restructurations		-72		45			-27
Autres produits et charges financiers		-3		1			-2
Impôts		-11		6			-5
Résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de sociétés consolidées							
Total		-274		139			-135

(1) Ne comprend pas les provisions pour affaires sur contrats de construction en cours désormais comptabilisées dans les montants dus aux/par les clients sur contrats de construction (voir note 12).

Des passifs éventuels existent au 30 juin 2006 au titre de contentieux fiscaux en cours. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourraient résulter d'une évolution défavorable de ces contentieux. Le Groupe est néanmoins confiant sur l'évolution des procédures en cours.

15.3. Provisions pour restructurations :

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Provision début de l'exercice	417	692	692
Dépenses de la période	-140	-235	-414
Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures (1)	28	61	132
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées			-7
Ecart de conversion et autres mouvements	-4	-4	14
Provision fin de l'exercice	301	514	417

(1) Le coût total des restructurations s'élève à 27 millions d'euros pour le premier semestre 2006 (110 millions d'euros en 2005) se décomposant en une reprise de 0 million d'euros de dépréciation d'actifs (11 millions d'euros pour l'année 2005) et 27 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements de plans antérieurs (121 millions d'euros pour l'année 2005). Par ailleurs, une charge financière a été enregistrée en autres produits et charges financiers, respectivement pour 1 million d'euros au premier semestre 2006 et pour 11 millions d'euros en 2005, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions.

Pour l'exercice 2005, il s'agit essentiellement des coûts liés à des plans sociaux en Europe de l'Ouest (Allemagne, Espagne, France).

Note 16. — Dette financière nette.

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Valeurs mobilières de placement, nettes	719	316	640
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 781	4 309	4 510
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	4 500	4 625	5 150
(Emprunts obligataires-part à long terme)	-2 141	-2 885	-2 393
(Autres emprunts long terme)	-160	-357	-359
(Part à court terme des emprunts long terme)	-1 244	-1 110	-1 046
(Dette financière brute)	-3 545	-4 352	-3 798
Instruments dérivés de taux – autres actifs courants et non courants	29	234	178
Instruments dérivés de taux – autres passifs courants et non courants	-4	-67	-71
Trésorerie (dette financière) nette	980	440	1 459

16.1. Emprunts obligataires.

Solde des emprunts obligataires au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 :

(En millions d'euros)	31/12/2005	Evolution 1 ^{er} semestre 2006	30/06/2006
Montants nominaux restant à rembourser			
Zéro coupon juin 2006	37	-37	
7,00% EUR décembre 2006	426	-25	401
5,625 % EUR mars 2007	154		154
4,375% EUR février 2009	859	-54	805
Océane 4,75 %– janvier 2011	1 022		1 022
6,375 % EUR avril 2014	462		462
Sous total	2 960	-116	2 844
Composante capitaux propres de l'Océane	-126	11	-115

Juste valeur des instruments de taux relatifs à la dette obligataire et frais inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif	27	-56	-29
Emprunts obligataires	2 861	-161	2 700

Evolution sur le premier semestre 2006 :

— Rachats: plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation sur le premier semestre 2006, pour un montant total de 81 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 79 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté :	
7,00% EUR décembre 2006	24 810 000 euros
4,375% EUR février 2009	54 166 000 euros

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal, représentant une charge de 2 millions d'euros, a été comptabilisée en autres charges et produits financiers nets.

Evolution sur l'exercice 2005 :

— Rachats : plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation au cours de l'exercice 2005, pour un montant total de 291 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 280 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté :	
5,875% EUR septembre 2005	51 627 000 euros
Zéro coupon juin 2006	4 838 724 euros
5,625 % EUR mars 2007	150 925 euros
7,00% EUR décembre 2006	72 603 000 euros
4,375% EUR février 2009	150 676 000 euros

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal, représentant une charge de 11 millions d'euros, a été comptabilisée en autres charges et produits financiers nets.

— Remboursement : le solde de l'emprunt obligataire portant intérêts à 5,875 % a été remboursé en septembre 2005 pour un montant nominal résiduel de 524,7 millions d'euros.

16.2. Impact de la notation de la dette long terme du Groupe. — Au 26 juillet 2006, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	Ba1	Not Prime	Sous revue implication négative	11 avril 2005	3 avril 2006
Standard et Poor's	BB	B	Sous surveillance négative	10 novembre 2004	24 mars 2006

Moody's : le 3 avril 2006, Moody's a placé sous revue pour une éventuelle dégradation sa note Long Terme pour Alcatel (Ba1, Perspective Positive). Ce mouvement a fait suite à la confirmation par Alcatel de la tenue de discussions avec Lucent en vue d'une possible fusion et a été motivé par les changements stratégiques et opérationnels auxquels une telle fusion pourrait conduire Alcatel. Les notes elles-mêmes (Ba1 et NP) sont inchangées.

Standard & Poor's : le 10 mars 2006, Standard & Poor's a fait passer de Stable à Positive la perspective de sa note Long Terme pour Alcatel (BB). Cependant, le 24 mars 2006, suite à l'annonce faite par Alcatel de ses discussions avec Lucent Technologies pour une possible fusion entre les deux groupes, Standard & Poor's a placé la note d'Alcatel sous surveillance négative, considérant que si le projet de fusion aboutissait, un abaissement de la notation de la dette à long terme pourrait être envisagé du fait de la structure financière du nouvel ensemble. Les notes elles-mêmes (BB et B) sont inchangées.

Historique récent de la notation de la dette long-terme :

Date	Moody's	Date	Standard & Poor's
11 avril 2005	Ba1 Perspective Positive	10 novembre 2004	BB Perspective Stable

8 septembre 2004	Ba3 Perspective Positive	10 mars 2004	BB- Perspective Stable
10 mai 2004	B1 Perspective Positive	11 août 2003	B+ Perspective Stable
5 décembre 2003	B1 Perspective Stable	4 octobre 2002	B+ Perspective Négative
20 novembre 2002	B1 Perspective Négative	12 juillet 2002	BB+ Perspective Négative

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel au 30 juin 2006 : les notes à court terme d'Alcatel attribuées par les agences de rating permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire d'un montant initial de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause « step up rating change » (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement (« investment grade »). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5% sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté payé lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause « step down rating change » (diminution du fait d'une variation de notation) qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si les notations des deux agences reviennent au niveau de celle de la valeur d'investissement (« investment grade »). Cependant cette baisse de taux d'intérêt n'interviendra pas puisque la condition concernant les notations d'Alcatel n'était pas remplie au 30 juin 2006.

Crédit bancaire spécifique : le 15 mars 2005, Alcatel a amendé la ligne de crédit syndiquée multi-devises sur trois ans qui avait été mise en place le 21 juin 2004. Ainsi la maturité de la ligne a été portée de juin 2007 à juin 2009, les conditions économiques en ont été améliorées et un des deux ratios financiers à respecter a été supprimé. Par ailleurs Alcatel a décidé de réduire le montant de la ligne de 1 300 millions d'euros à 1 000 millions d'euros. La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1 000 millions d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de notation. Au 30 juin 2006, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date d'arrêt des comptes du premier semestre 2006 par le conseil d'administration. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Le Groupe ayant des disponibilités et valeurs mobilières de placement supérieures à sa dette brute au 30 juin 2006, 31 mars 2006 ainsi qu'aux 31 décembre 2005, 2004, 2003 et 2002, le ratio susmentionné n'est pas applicable à ces dates.

Note 17. — Capacité d'autofinancement.

(En millions d'euros)	Q1 2006	Q2 2006	1 er semestre 2006	1 er semestre 2005	31/12/2005
Résultat net - part du Groupe	104	180	284	320	930
Intérêts minoritaires	9	20	29	24	41
Ajustements :					
Amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	145	145	290	275	581
<i>Dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>	<i>64</i>	<i>68</i>	<i>132</i>	<i>121</i>	<i>248</i>
Perte de valeur sur goodwill		4	4		
Provisions pour pensions et départ à la retraites, nettes	1	2	3	-8	-49
Provisions pour risques et charges, dépréciations d'actifs et variations de juste valeurs	-133	-75	-208	-296	-500
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	-28	-27	-55	-136	-317
Quote part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus	-5	-2	-7	36	29
Résultat des activités abandonnées	-10	-4	-14	15	13
Coût de financement	22	25	47	50	96
Rémunérations payées en actions	16	14	30	38	69
Impôts	14	42	56	-76	91
Sous-total ajustement	22	124	146	-102	13
Capacité d'autofinancement	135	324	459	242	984

Note 18. — Hors bilan.

18.1. Obligations contractuelles. — Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 30 juin 2006. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit bail sont comptabilisés au bilan du Groupe.

Obligations fermes d'effectuer des paiements (en millions d'euros)	Echéance				Total
	Moins de un an	2007 et 2008	2009 et 2010	2011 et suivantes	
Dettes financières hors crédit bail	1 190	116	814	1 371	3 491
Crédit bail	54				54
Composante capitaux propres de l'Océane				115	115
Sous total - Comptabilisé au bilan	1 244	116	814	1 486	3 660
Frais financiers sur la dette financière	137	159	142	93	531
Contrats de location simple	143	277	185	326	931
Commandes d'immobilisations	61				61
Autres obligations fermes d'achat (1)	109	11	2		122
Sous total – Engagements	450	447	329	419	1 645

(1) Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

18.2. Engagements hors bilan. — Les engagements hors bilan du Groupe Alcatel concernent essentiellement les engagements suivants :

- engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés pour leur montant (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers...);
- engagement au titre du plafond de tirage maximum intra journalier des filiales du Groupe à l'égard des banques assurant la centralisation de trésorerie (cash pooling);
- garanties accordées dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créances (cf. ci-après).

Alcatel n'utilise pas de société ad hoc destinée à déconsolider ses risques.

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

(En millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	2 071	2 077	2 034
Autres engagements	601	721	624
Sous total - engagements conditionnels	2 671	2 798	2 658
Sûretés et autres garanties sur la dette	78	124	97
Total	2 749	2 922	2 755

Garantie sur le cash pooling : il existe par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Cette garantie s'élevait au 30 juin 2006 à 0,6 milliard d'euros (0,7 milliard d'euros au 30 juin 2005 et 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005).

Cession d'une créance de carry-back : en mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Cette créance est maintenue au bilan consolidé avec pour contrepartie une dette financière du fait de la capacité du Groupe à récupérer cette créance avant son échéance.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

Titrisation de créances commerciales : en décembre 2003, le Groupe a lancé un programme de titrisation de créances commerciales, sans recours. Les créances éligibles sont cédées à une structure ad-hoc bénéficiant d'un prêt subordonné représentant un surdimensionnement déterminé en fonction du risque lié au portefeuille cédé. Cette structure ad hoc est consolidée par intégration globale conformément à SIC 12. Les créances cédées, qui représentaient au 30 juin 2006 un montant de 75 millions d'euros (69 millions d'euros au 30 juin 2005 et 61 millions d'euros au 31 décembre 2004) sont donc maintenues dans le bilan consolidé. L'encours maximal cessible, représentant une ligne de crédit mobilisable pour le Groupe, était au 30 juin 2006 de 150 millions d'euros (150 millions d'euros au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2005) et peut être porté ultérieurement à 250 millions d'euros. L'objectif de cette titrisation, outre le financement supplémentaire qu'il représente est d'optimiser la gestion des créances et de leur recouvrement.

Note 19. — Litiges.

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux Etats-Unis) et dont il est permis de penser qu'ils sont d'ores et déjà convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils engendrent un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

— France Telecom : depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Telecom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. Deux protocoles transactionnels ont été signés avec France Telecom, l'un en 1993 relatif aux activités de transmission, l'autre en mai 2004 relatif aux activités de commutation, dans lequel il est reconnu que le différend relatif aux prix était

exclusif de manoeuvres frauduleuses de la part d'Alcatel CIT. En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits. Le magistrat instructeur a récemment procédé à la clôture de son information judiciaire. Par ordonnance du 16 mai 2006, il renvoie devant le tribunal correctionnel d'Evry un ancien salarié d'Alcatel CIT et deux de ses supérieurs hiérarchiques, qui ont tous quitté le Groupe depuis plusieurs années, pour les surfacturations qui auraient été commises dans le secteur de la transmission. En revanche, il prononce un non-lieu pour tous les autres mis en examen, au nombre de trois dans le secteur de la transmission et de sept dans le secteur de la commutation, dont Alcatel CIT, qui reste présente à l'instance en qualité de partie civile.

— Actions de catégorie A et de catégorie O : depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux Etats-Unis de plusieurs procédures (dénommées class actions) tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne Division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous forme d'ADS entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001 et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1er mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'est pas chiffré pour le moment.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a fait l'objet d'un nouvel échange de mémoires clos le 5 août 2005, et les parties attendent la décision du juge.

— Costa Rica : au début d'octobre 2004, Alcatel a appris que le procureur général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués pour le compte d'une filiale d'Alcatel, à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des dirigeants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, pour faciliter l'obtention par la filiale d'Alcatel de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Au Costa Rica, comme dans d'autres pays, Alcatel se fait assister par des consultants, dont les contrats interdisent formellement toute pratique contraire aux lois applicables. En outre, Alcatel a adopté un Code d'Ethique très rigoureux (dont une copie est disponible sur notre site internet, www.alcatel.com, sous la rubrique Sustainable Development - Values and Charters). Alcatel l'applique strictement dans tout le Groupe et, en cas de violation, prend rapidement les mesures appropriées contre les personnes impliquées.

Alcatel a licencié le président d'Alcatel Costa Rica et le responsable pour la région Amérique latine d'une filiale française. Alcatel a également engagé des poursuites pénales contre l'ancien président d'Alcatel Costa Rica, divers consultants locaux et un salarié d'une filiale française, auxquels elle reproche l'organisation de paiements indus et de détournements de fonds. Les contrats des consultants locaux, limités à ces projets, ne sont plus en vigueur ou sont sur le point d'être résiliés, et tous les paiements ont été suspendus. L'enquête interne d'Alcatel se poursuit.

Alcatel a pris contact avec la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Ministère de la Justice des Etats-Unis, pour les informer de cette affaire et leur indiquer qu'Alcatel coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC procède actuellement à une enquête sur des paiements par Alcatel dans des pays étrangers. Si la SEC ou le Ministère de la Justice établit l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre Alcatel. Aucune d'elles n'a informé Alcatel de ce qu'elle(s) se propose(nt) de faire.

Plusieurs procédures ont été engagées au Costa Rica à la fois par le Parquet général et le Parlement costariciens. Le 25 novembre 2004, le Parquet général a intenté une action civile contre Alcatel CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica. Le 1er février 2005, ICE a exercé contre Alcatel CIT une action en réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même par les paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation. Le montant des demandes n'a pas été chiffré, et Alcatel a l'intention de se défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation.

Il est impossible de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur Alcatel. S'il était avéré que des infractions pénales ont été commises, Alcatel pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'Etat au Costa Rica pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités, dont il est actuellement impossible de fixer le montant. Sur la base du montant des revenus attendus de ces contrats pour 2006 (environ 8,1 millions d'euros), il n'y a pas lieu de croire que la perte du marché costaricien aurait un effet significatif au niveau du Groupe. En revanche, une détérioration de l'image d'Alcatel en Amérique latine n'est pas à exclure.

— Taïwan : certains employés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel, et de Siemens Taiwan, ainsi que certains fournisseurs locaux et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué par les Chemins de fer de Taïwan en 2003. Il a été allégué que des employés de Taisel et de Siemens Taiwan ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés à ce contrat.

Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. L'ancien Président de Taisel a été licencié et un cadre d'une filiale allemande, responsable des ventes internationales et impliqué dans ce contrat, a démissionné.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi comptable deux hommes d'affaires taïwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel. Si la juridiction d'appel devait condamner Taisel, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taïwan pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

Sur la base du montant des revenus attendus de contrats à Taïwan pour 2006 (environ 131,1 millions d'euros dont une partie seulement concerne des marchés publics), il n'y a pas lieu de croire que la perte de tout ou partie du marché taïwanais aurait un effet significatif au niveau du Groupe.

— Impact de ces diverses procédures : Alcatel rappelle sa politique de transparence et de conduite des affaires en conformité avec toutes les réglementations nationales et internationales. Alcatel coopère totalement avec les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces réglementations.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée ou son résultat opérationnel. A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu, dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

Note 20. — Evénements postérieurs à la date de clôture.

Aucun événement favorable ou défavorable n'est intervenu entre la date de clôture et le 26 juillet 2006, date d'arrêté des comptes consolidés résumés intermédiaires par le Conseil d'Administration et d'autorisation de leur communication.

VI. — Rapport d'activité du semestre.

Les faits marquants. — Nous constatons une mutation profonde du marché des télécoms. L'industrie est au début d'une transformation majeure des réseaux, des applications et des services, qui permettra d'offrir des services convergents pour les opérateurs et les entreprises, sur une gamme étendue de terminaux personnels.

Parallèlement, le marché a constaté une accélération du processus de consolidation d'acteurs, aussi bien du côté des opérateurs que des fournisseurs. Du côté des opérateurs, AT&T (anciennement connu comme SBC) aux Etats-Unis, a annoncé l'absorption de Bell South. Du côté des fournisseurs, Alcatel et Lucent ont annoncé leur projet de rapprochement, ainsi que Nokia et Siemens pour leurs activités d'infrastructures.

La position de leader d'Alcatel dans la transformation des réseaux vers une infrastructure tout-IP pour la mise en place de services triple play a permis à Alcatel d'enregistrer une forte performance sur le marché des communications fixes. En effet, Alcatel a enregistré une bonne croissance de ses revenus au premier semestre, supérieure à la croissance du marché tirée par les investissements des opérateurs traditionnels et des fournisseurs d'accès Internet. Les revenus des activités IP d'agrégation et de routage d'Alcatel ont été multipliés par 5 par rapport au premier semestre 2005. Alcatel a également maintenu une très bonne performance sur les marchés de l'accès DSL et de fibre, avec plus de 12.6 millions de lignes vendues pendant le semestre.

La croissance de l'activité mobile s'explique par le dynamisme des pays émergents (Moyen Orient, Afrique, Amérique Latine et Europe de l'Est) où 1 milliard de personnes n'a toujours pas accès à un service téléphonique, ainsi que par les applications de nouvelle génération, comme la vidéo. Néanmoins, dans une industrie où la consolidation s'accélère, le marché mobile devient de plus en plus compétitif, certains acteurs essayant de se repositionner agressivement sur ce marché. Dans ce contexte, Alcatel est resté sélectif dans le choix des opportunités commerciales pour les activités mobiles traditionnelles, tout en continuant d'investir dans les technologies mobiles clés pour l'avenir afin de se positionner comme leader dans les réseaux de nouvelle génération.

Dans les pays développés (Europe de l'Ouest, Japon et Amérique du Nord), les différentes formes de convergence (fixe-mobile, voix-données) se poursuivent, rendues possibles par une évolution technologique vers l'IP. Le très haut débit accélère son déploiement aussi bien sur les lignes fixes (ADSL2+, fibre jusqu'à l'utilisateur) que sur les lignes mobiles (3G, HSDPA). Les activités traditionnelles, comme la commutation voix TDM ou la commutation de données ATM, continuent leur récession.

Le secteur des télécommunications d'entreprises privées ainsi que les services d'intégration, notamment du transport et de l'énergie, ont continué à montrer un fort besoin en solutions de télécommunications. Par exemple, l'activité de solutions de télécommunications pour entreprises d'Alcatel enregistre des taux de croissance à 2 chiffres pendant le premier semestre. Les tendances restent cependant contrastées avec une faiblesse de l'activité satellites.

Le recentrage d'activités d'Alcatel se finalise par le projet de transfert de ses activités spatiales et de sécurité vers Thales. Ce projet devrait permettre à Alcatel de renforcer son partenariat industriel et d'ouvrir de nouvelles perspectives à ses technologies de communication sur les marchés de la défense et de la sécurité.

Les principales modifications intervenues au cours des 6 premiers mois de 2006 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

— le 27 janvier 2006, Alcatel a procédé à l'acquisition de 27,5 % du capital de 2Wire, société spécialisée dans le domaine des solutions de réseau haut débit domestique, pour un montant de 122 millions de U.S. dollars. Cette société est consolidée par mise en équivalence et sa contribution au résultat du premier semestre 2006 est non significative ;

— Alcatel et Lucent ont annoncé le 2 avril 2006 la signature d'un accord de fusion visant à la création d'un leader mondial des solutions de communication.

Cette transaction a été approuvée par les conseils d'administration des deux sociétés. Selon les termes de cet accord, les actionnaires de Lucent recevront en échange de chaque action détenue 0,1952 ADS (American Depositary Share) d'Alcatel, chaque ADS représentant sur le marché financier de New York une action ordinaire d'Alcatel (en tant que société commune). A l'issue de la fusion, les actionnaires d'Alcatel détiendront environ 60% de la société commune et les actionnaires de Lucent en détiendront environ 40%. Les actions ordinaires de la société commune continueront à être cotées à la Bourse de Paris (Euronext) et les ADS, représentant ces actions, continueront à être cotées à la Bourse de New York (NYSE).

La société résultant de cette fusion sera une société de droit français, avec son siège social à Paris. Les opérations nord-américaines seront basées dans le New Jersey, USA, où les laboratoires de recherche Bell Labs conserveront leur siège social. Le conseil d'administration de la société commune sera composé de 14 administrateurs et bénéficiera d'une égale représentation des deux sociétés. Il sera composé de Serge Tchuruk et Patricia Russo, de cinq administrateurs actuels d'Alcatel et de cinq administrateurs actuels de Lucent. Il comprendra également deux nouveaux administrateurs européens indépendants qui seront choisis en commun.

La société commune créera une filiale américaine spécifique qui détiendra les contrats avec les agences gouvernementales américaines et sera soumise à des conditions de confidentialité et de sécurité renforcées. Cette filiale sera gérée séparément par un conseil d'administration comportant trois citoyens américains indépendants agréés par le gouvernement américain.

Le projet de fusion est soumis à l'examen des autorités compétentes, notamment gouvernementales, aux Etats-Unis, en Europe et dans les tous les pays concernés, à l'approbation des actionnaires des deux sociétés ainsi qu'aux conditions contractuelles habituelles pour ce genre d'opération. La transaction devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année, ce qui est en ligne avec le délai de six à douze mois à compter de la signature de l'accord. Entre-temps, les deux sociétés poursuivront leurs activités de façon autonome.

— Au cours du 2^{ème} trimestre 2006, Alcatel a acquis la société VoiceGenie, pour un montant en numéraire de 30 millions d'euros. Fondé en l'an 2000, VoiceGenie est un leader des solutions vocales en libre service. Sa plate-forme logicielle est basée sur le Voice XML, un standard ouvert utilisé par les entreprises et les opérateurs pour développer des applications de libre service. L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 13 millions de US dollars d'immobilisations incorporelles amortissables et 18 millions d'US dollars de goodwill, l'actif net de cette société étant de 7 millions d'USD à la date d'acquisition (dont 4 millions d'USD de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat du premier semestre 2006 est non significative.

— Le 5 avril 2006, Alcatel a annoncé l'approbation par le Conseil d'administration de Thales d'un projet d'acquisition de ses filiales satellites, de son activité de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques. Alcatel renforcerait sa position d'actionnaire de référence de Thales, avec une participation de 21,6%. Le Groupe Industriel Marcel Dassault conserverait une participation de 5%, l'Etat français demeurant l'actionnaire principal avec une participation ramenée à 27,1%. Cette opération accompagne le renforcement du partenariat industriel et commercial entre Alcatel et Thales. Les actifs suivants seraient apportés à Thales:

1. Dans le domaine du spatial :

- la participation de 67% d'Alcatel au capital d'Alcatel Alenia Space (société résultant du regroupement en 2005 des actifs correspondant d'Alcatel et de Finmeccanica, qui en détient 33%) ;
- la participation de 33% d'Alcatel au capital de Telespazio, leader mondial dans les services satellitaires, dont la majorité de 67% est détenue par Finmeccanica.

2. Dans le domaine des systèmes critiques pour la sécurité:

- les activités Systèmes de transports, un leader mondial dans le domaine des solutions de signalisation pour transport ferroviaire et métro urbain.
- les activités d'intégration de systèmes non dédiées aux opérateurs télécoms, qui concernent principalement le domaine des transports et de l'énergie.

Les revenus de ces activités, sur la base des comptes 2005, s'élèvent à 2 milliards d'euros. Les effectifs représentent environ 11 000 salariés, principalement basés en France, en Allemagne, en Italie et au Canada. Tous les actifs concernés par ce projet font partie du segment d'activité Communications Privées. Cette opération donnerait par ailleurs lieu à un versement en numéraire par Thales à Alcatel pour un montant estimé début avril 2006 à 0,7 milliards d'euros, payable à sa réalisation. Des clauses d'ajustement du prix sont également prévues.

Les activités dont l'apport est envisagé n'ont pas été traitées comme activités détenues en vue de la cession dans les comptes au 30 juin 2006, les critères de classement en « groupe d'actifs destinés à être cédés » tels que définis par IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, n'étant pas remplis à la date de clôture, du fait que le groupe d'actif destiné à être cédé n'était pas « disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs » et que sa vente n'était pas « hautement probable » au 30 juin 2006.

En effet :

- aucun document n'a été signé par les parties concernées à la date de clôture;
- une part significative des actifs apportés fait partie intégrante de sociétés dont certaines des activités ne sont pas concernées par le projet d'accord, ce qui nécessite des opérations juridiques préalablement à l'apport qui sont en cours au 30 juin 2006;
- des amendements au pacte d'actionnaires existant entre l'Etat français et les partenaires industriels (Alcatel et Dassault) sont en cours de discussion et non définitivement arrêtés à la date de clôture. L'analyse du pacte définitif permettra de déterminer le mode de consolidation de Thales dans les comptes d'Alcatel ;
- les autorisations préalables nécessaires à ce projet ne se limitent pas aux autorisations usuelles des autorités anti-trust (non encore initiées au 30 juin 2006) mais concernent également l'Etat français qui est l'actionnaire principal de Thales, ainsi que Lucent (du fait de l'accord de fusion susmentionné) et notre partenaire dans le domaine du spatial (Finmeccanica).

Comptes du Groupe. — Dans le présent document nous présentons les comptes du 1er semestre 2006 ainsi que les informations comparatives 2005 en appliquant les normes et interprétations IFRS. En effet, du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE, les comptes consolidés du groupe Alcatel publiés à compter de l'exercice 2005 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

— Les ventes des 6 premiers mois de l'année 2006 ont augmenté de 12,2% à 6 451 millions d'euros, à comparer à des ventes de 5 752 millions d'euros au 1er semestre 2005.

— La répartition géographique des ventes est la suivante :

- Europe de l'Ouest : 39% ;
- Reste de l'Europe : 6% ;
- Amérique du Nord : 19% ;
- Asie-Pacifique : 15% ;
- Reste du monde : 21%.

— La marge d'exploitation, à 461 millions d'euros, soit 7,1% des ventes, se compare à un résultat de 370 millions d'euros au 1er semestre 2005, soit 6,4% des ventes. Les frais de recherche et développement avant capitalisation des frais de développement s'élèvent à 791 millions d'euros (12,3% des ventes). Pour leur part, les charges administratives et commerciales s'élèvent à 1 017 millions d'euros (15,8% des ventes, contre 17,6% au 1er semestre 2005).

— Le résultat de l'activité opérationnelle s'élève à 400 millions d'euros à comparer à un résultat de 283 millions d'euros au premier semestre 2005. Les coûts de restructuration s'élèvent à 27 millions d'euros (49 millions d'euros au 1er semestre 2005) et les rémunérations payées en actions à 30 millions d'euros (38 millions d'euros au 1er semestre 2005)

— Le résultat avant impôts des activités poursuivies est de 355 millions d'euros, à comparer à 283 millions d'euros au 1er semestre 2005, incluant :

- des coûts de financement pour 47 millions d'euros à comparer 50 millions d'euros au 1er semestre 2005.
- des autres charges financières pour 19 millions d'euros à comparer à 73 millions d'euros de produits financiers au 1er semestre 2005.
- une quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence pour 21 millions d'euros à comparer à -23 millions d'euros au 1er semestre 2005.
- Le résultat net (part du Groupe) du semestre s'établit à 284 millions d'euros, soit un résultat dilué par action de 0,21 euro sur la base d'une moyenne de 1 381 millions d'actions, à comparer à un résultat net au premier semestre 2005 de 320 millions d'euros, soit un résultat par action de 0,23 euro sur la base d'une moyenne de 1 376 millions d'actions. Il inclut :
- une charge d'impôt de 56 millions d'euros à comparer à un produit d'impôt de 76 millions d'euros au 1er semestre 2005 ;
- un résultat net des activités abandonnées positif de 14 millions d'euros à comparer à -15 millions d'euros au 1er semestre 2005 ;
- une part des minoritaires de 29 millions d'euros à comparer à 24 millions d'euros au 1er semestre 2005.

Communications fixes. — Les revenus du 1er semestre 2006 sont en hausse de 19,2% à 2 636 millions d'euros, à comparer avec 2 211 millions d'euros au 1er semestre 2005.

L'activité transformation de réseaux vers l'IP continue à être forte, et les activités d'accès et de routeurs de service IP pour les applications triple play et d'entreprises contribuent à la croissance des revenus. Les activités de routeurs de service IP ont connu une croissance significative, avec de nouveaux contrats remportés dans tous les continents, en Amérique, en Europe, ainsi qu'en Asie. En plus de la forte montée en puissance des routeurs de service IP, l'activité MSWAN continue de bénéficier de la forte demande dans l'agrégation du trafic DSL (technologie ATM) et l'agrégation du trafic d'accès radio 3G RAN. L'activité accès réalise une bonne performance dans toutes les régions, avec 12,6 millions de lignes DSL livrées, soit une croissance supérieure à celle du marché. Par ailleurs, les revenus de la plateforme d'accès IP d'Alcatel ont progressé de manière significative ce semestre. Alcatel maintient sa position de leader dans l'activité optique et l'activité DWDM enregistre une croissance prometteuse grâce aux besoins en bande passante créés par les services vidéo. Les revenus de l'activité NGN/IMS augmentent de manière significative avec un doublement au premier semestre 2006 par rapport au premier semestre 2005. Cette activité, qui enregistre une bonne performance auprès des opérateurs en Europe et en Asie, a désormais plus de 90 clients. Un contrat important a été remporté dans la convergence fixe-mobile pour les entreprises avec un des principaux opérateurs du Royaume-Uni. L'activité traditionnelle voix TDM continue de baisser, mais cette baisse est partiellement compensée par les revenus provenant de la maintenance et des services, qui représentent désormais une part significative de cette activité.

La marge d'exploitation s'établit à 243 millions d'euros, soit 9,2% des revenus, en progression comparée à la marge de 170 million d'euros au premier semestre 2005. Elle inclut une contribution significative des activités accès et IP.

Communications mobiles. — Les revenus du 1er semestre sont en progression de 9,6% à 1 915 millions d'euros, à comparer à 1 747 millions d'euros au 1er semestre 2005.

L'activité radio mobile 2G est soutenue par une croissance forte dans les pays émergents, notamment en Chine. La famille de produits 3G génère des revenus croissants. Dans l'activité commutation de coeur de réseau, la migration de la commutation traditionnelle TDM vers les solutions NGN/IMS s'accélère, ce qui entraîne un déclin de l'activité TDM. Alcatel a maintenant une capacité installée de plus de 50 millions d'abonnés NGN sur 60 sites, et a franchi la barre des 17 milliards d'appels passés grâce à son serveur d'appel de nouvelle génération. Les applications de vidéo et de paiement enregistrent une nouvelle fois une croissance significative des revenus. Les opérateurs mobiles confirment leur intention d'utiliser les services de TV mobile, ce qui a permis à Alcatel de remporter plusieurs contrats grâce à son avance technologique. Bien que les revenus de l'activité WiMAX soient encore faibles, les tendances actuelles confirment l'accueil favorable de la solution d'Alcatel, avec notamment un important contrat signé avec l'un des principaux opérateurs d'Amérique du Nord.

La marge d'exploitation, à 137 millions d'euros, représente 7,2% des revenus, en recul comparé à une marge de 181 million d'euros au premier semestre 2005. Les investissements réalisés pour l'offre NGN/IMS de coeur de réseau, dans la 3G et le WiMAX ainsi que l'environnement concurrentiel sur les prix affectent les marges.

Communications privées. — Les revenus du premier semestre sont en hausse de 6% à 1 939 millions d'euros, à comparer à 1 829 millions d'euros pour le premier semestre 2005.

Les revenus sont soutenus dans les activités entreprise et communication ferroviaire. L'activité entreprise réalise une bonne performance sur toutes ses lignes de produits, notamment en Asie et en Amérique Latine. Sa croissance est toutefois en partie impactée par la réorganisation d'un des principaux canaux de distribution en Europe. Les nouveaux marchés représentent une part croissante des revenus de cette activité. L'activité centres de contact Genesys continue de fortement contribuer à la croissance des revenus. Les revenus de l'activité communication ferroviaire progressent grâce à la bonne exécution de tous les projets, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni dans le segment urbain. L'activité intégration et services réalise un bon semestre, et bénéficie de la migration des opérateurs vers une infrastructure tout-IP, et des besoins associés en logiciel de gestion de clients. L'activité spatiale est atone en raison du retard dans la commande d'un programme institutionnel, et malgré des succès commerciaux.

La marge d'exploitation est à 99 millions d'euros, soit 5,1% des revenus, avec une contribution de toutes les activités, en progression comparée à la marge de 93 millions d'euros au premier semestre 2005.

Perspectives. — Alcatel prévoit une croissance du marché opérateur autour de 5% pour l'année 2006. Dans le contexte du projet de rapprochement avec Lucent Technologies qui doit être finalisé au quatrième trimestre 2006, Alcatel ne donne pas de perspectives pour l'année 2006. Par ailleurs, Alcatel travaille au projet d'accord avec Thales, qui devrait être finalisé avant la fin de l'année 2006.

Alcatel anticipe pour le troisième trimestre un trimestre de transition avec une croissance des revenus par rapport au troisième trimestre 2005 autour de 5% (à périmètre constant). En valeur absolue, la marge d'exploitation devrait s'établir à un montant proche de celui du deuxième trimestre 2006. Cette marge inclut des investissements croissants en R&D et des coûts additionnels associés aux changements stratégiques en cours.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de rapprochement avec Lucent Technologies, les deux sociétés se disent confiantes dans leur capacité à atteindre les synergies de coût de 1,4 milliard d'euros, qui devraient se traduire par une amélioration significative de la rentabilité dans le futur. Par ailleurs, ce projet apportera les économies d'échelle nécessaires dans toutes les activités de R&D, et permettra à Alcatel de tirer parti de l'évolution vers les réseaux convergés, déterminants pour le marché opérateur.

Informations sur la société mère. — Le compte de résultat de la société mère pour le premier semestre 2006 fait ressortir un bénéfice de 203,9 millions d'euros, à comparer à une bénéfice de 153,5 millions d'euros pour le premier semestre 2005 (et à un bénéfice de 390,5 millions d'euros pour l'exercice 2005).

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2006 s'établit à 388,1 millions d'euros, à comparer à un chiffre d'affaires pour le premier semestre 2005 de 344,1 millions d'euros (775,6 millions d'euros pour l'exercice 2005).

VII. — Rapport des commissaires aux comptes.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Alcatel, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en

oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.21 de l'annexe, qui expose le changement de méthode résultant de la publication de l'amendement « option à la juste valeur » de la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, applicable à compter du 1er janvier 2006.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2006.

Les commissaires aux comptes :

Deloitte et Associés :

Antoine de Riedmatten ;

Ernst & Young et Autres :

Jean-Yves Jégourel.

0613200